

Assemblée de la SPV du 14 novembre 2007

Résolution 1 NÉGOCIATIONS SALARIALES (DECFO-SYSREM)

Dans le cadre des négociations salariales présentes et à venir, l'assemblée générale de la SPV, réunie à Morges, le 14 novembre 2007 :

- prend acte avec satisfaction des propositions de l'employeur relatives à la revalorisation des futurs enseignants généralistes ;
- dénonce le sort fait aux enseignants actuellement en fonction lors du transfert dans le nouveau système.

Dès lors, l'assemblée enjoint le Comité cantonal à mettre tout en oeuvre pour obtenir, dans le plus bref délai :

- une véritable et significative augmentation salariale pour les enseignants actuellement en charge et dont la fonction est revalorisée ;
- la revalorisation salariale des actuels porteurs du titre de BFC1 - ou anciens titres jugés équivalents - par leur inscription dans le niveau 10 de la nouvelle classification ;
- une vraie reconnaissance salariale pour celles et ceux qui ont consenti et consentiront des efforts à travers les formations complémentaires déjà obtenues, ou futures mises en place par les HEP.

Dans ce cadre, l'assemblée

- confirme la résolution de l'assemblée extraordinaire de la SPV de Renens, du 5 avril 2006¹ ;

plus précisément, l'assemblée

- donne mandat au Comité cantonal de promouvoir toute mesure de lutte utile dans le cas où les négociations se trouveraient dans l'impasse et où l'organe de conciliation et d'arbitrage aurait délivré un acte de non-conciliation; l'appel à la grève devant être confirmé par une consultation des délégué-es à l'AD SPV ;
- réaffirme que la SPV agit en conformité avec la politique générale de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF).

¹ A l'unanimité, l'assemblée du 5 avril 06 s'est prononcée pour qu'un accompagnement militant puisse donner de la force aux représentants syndicaux dans les négociations à venir : Manifestations et actions jusqu'à l'arrêt de travail en cas de blocage.